

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi onze décembre deux mille vingt-trois à quinze heures trente et un, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-11-29

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 décembre 2023.

CE-2023-11-30

Approbation du procès-verbal des séances des 1^{er}, 4 et 5 décembre 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances extraordinaires du comité exécutif tenues les 1^{er} et 4 décembre 2023 et celui de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, tel qu'il est modifié à la résolution CE-2023-11-16 « Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la rue Yvon-Beaudoin (parc industriel Bernières-Nord) » par le remplacement, à l'alinéa, du numéro « 2020-55-11 » par le numéro « 2020-55-114 ».

CE-2023-11-31

Prolongation de l'affectation temporaire d'un régisseur à la Direction de la

vie communautaire**[Document d'aide à la décision GCH-2023-131](#)**

Il est résolu de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Michaël Beaulieu au poste de cadre temporaire de régisseur à la Direction de la vie communautaire et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-131.

CE-2023-11-32**Prolongation de l'affectation temporaire d'une superviseure du centre 311 à la Direction des communications****[Document d'aide à la décision GCH-2023-132](#)**

Il est résolu de prolonger l'affectation temporaire de madame Maire-Ève Mc Cann au poste de cadre de superviseure du centre 311 à la Direction des communications, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-132.

CE-2023-11-33**Prolongation du contrat de travail du directeur de projet à la Direction du génie****[Document d'aide à la décision GCH-2023-133](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prolonger le contrat de travail de monsieur Gilles Lauzon au poste de directeur de projet à la Direction du génie et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-133.

CE-2023-11-34**Prolongation de l'affectation temporaire du chef aux opérations à la Direction du service de la sécurité incendie****[Document d'aide à la décision GCH-2023-134](#)**

Il est résolu de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Christian Poiré au poste de cadre de chef aux opérations à la Direction du service de la sécurité incendie et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-134.

CE-2023-11-35**Nomination d'un directeur de l'Environnement par intérim****[Document d'aide à la décision GCH-2023-137-R-1](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur David Boudreault à titre de directeur de l'Environnement par intérim, en sus de ses fonctions actuelles, pour la durée de l'absence du titulaire de ce poste.

CE-2023-11-36

Adoption du budget pour l'exercice financier 2024 et abrogation de la résolution CE-2023-10-80 « Adoption du budget pour l'exercice financier 2024 et abrogation de la résolution CE-2023-10-76 « Adoption du budget pour l'exercice financier 2024 » »

[Document d'aide à la décision DG-2023-008-R-3](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter un budget de 404 900 000 \$ pour l'exercice financier 2024, tel qu'il est détaillé en annexe à la fiche de prise de décision DG-2023-008-R-3.

Il est également résolu de convenir que le maire présentera cette recommandation de ce comité aux médias et journalistes lors d'une présentation à huis clos et sous embargo, et ce, avant la tenue de la séance extraordinaire du conseil de la Ville prévue à ce sujet.

Il est enfin résolu d'abroger la résolution CE-2023-10-80 « Adoption du budget pour l'exercice financier 2024 et abrogation de la résolution CE-2023-10-76 « Adoption du budget pour l'exercice financier 2024 » »

CE-2023-11-37

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-048](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-048, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-11-38

Règlement sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

[Document d'aide à la décision FIN-2023-048](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-048. Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des biens et services offerts par la Ville.

CE-2023-11-39

Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024

[Document d'aide à la décision FIN-2023-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2024, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-049. Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux ;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes ;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CE-2023-11-40

Règlement exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2024 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FIN-2023-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2024 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-060. Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2024, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CE-2023-11-41

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 6 décembre 2023

[Document d'aide à la décision FIN-2023-061](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 6 décembre 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-11-42

Confirmation de l'intérêt de la Ville pour le site de la Ferme Jean-Charles Chapais

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-115](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer au gouvernement du Canada l'intérêt de la Ville, potentiellement en collaboration avec les différentes nations autochtones, à se porter acquéreur du site de la Ferme Jean-Charles Chapais.

CE-2023-11-43

Participation de la Ville à la seconde phase du projet OMH Umamo phase 2 en vertu du Programme d'habitation abordable Québec

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer le dépôt par l'Office municipal d'habitation de Lévis du projet *OMH Umano phase 2*, pour 105 logements sociaux et abordables pour aînées et aînés autonomes dans l'arrondissement de Desjardins, et ce, en vertu du *Programme d'habitation abordable Québec*.

CE-2023-11-44

Rejet des soumissions pour les services professionnels pour le diagnostic et le balayage des renseignements personnels

[Document d'aide à la décision APP-2023-255](#)

Il est résolu, à toutes fins que de droit, de rejeter les soumissions reçues le 25 septembre 2023 pour les services professionnels pour le diagnostic et le balayage des renseignements personnels (appel d'offres 2023-55-109).

CE-2023-11-45

Attribution d'un contrat de gré à gré pour l'achat d'espaces pour le cahier municipal et d'espaces publicitaires dans un journal à distribution gratuite sur le territoire de la ville pour l'année 2024 au Journal de Lévis, coopérative de solidarité

[Document d'aide à la décision APP-2024-001](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de gré à gré pour l'achat d'espaces pour le cahier municipal et d'espaces publicitaires dans un journal à distribution gratuite sur le territoire de la ville pour l'année 2024, au Journal de Lévis, coopérative de solidarité, pour un montant estimé de 150 000 \$, avant TPS et TVQ.

CE-2023-11-46

Modification du contrat de réfection du collecteur d'égout pluvial des rues Saint-Omer, Saint-Laurent et Fraser (phase 1)

[Document d'aide à la décision APP-2024-002](#)

Il est résolu de modifier le contrat de réfection du collecteur d'égout pluvial des rues Saint-Omer, Saint-Laurent et Fraser (phase 1) (appel d'offres 2022-50-55), attribué par la résolution CE-2022-07-67, adoptée le 12 juillet 2022, au montant estimé de 196 169,64 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci et demeure accessoire, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-002.

CE-2023-11-47

Adoption des prévisions budgétaires 2024 et approbation du programme des immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les prévisions budgétaires 2024 de la Société de transport de Lévis, telles qu'elles sont adoptées par la résolution numéro 2023 172 de cette société et jointe en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-037.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d’approuver le programme des immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Lévis, tel qu’il est adopté par la résolution 2023 173 de cette société et joint en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2023-11-48

Approbation du Règlement no 181 décrétant une dépense et un emprunt de 14 900 000\$ pour l’acquisition de onze (11) autobus hybrides 12 mètres de la Société de transport de Lévis

[Document d’aide à la décision TMD-2023-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’approuver le Règlement no 181 décrétant une dépense et un emprunt de 14 900 000\$ pour l’acquisition de onze (11) autobus hybrides 12 mètres de la Société de transport de Lévis, tel qu’il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-038.

CE-2023-11-49

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 52.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
